

L'Accord de libre-échange

Ma circonscription jouxte les régions viticoles de la Colombie-Britannique. Les centaines de viticulteurs qui travaillent d'arrache-pied les vignobles de la vallée de l'Okanagan et tentent depuis de longues années, voire des décennies, de monter leurs petites exploitations, voient tout à coup le gouvernement les laisser tomber. C'est comme si ce dernier se moquait d'eux, comme si ce secteur ne l'intéressait pas et qu'il s'était donné quelques mois pour l'anéantir. Ils sont de toute évidence les premières victimes de cet accord de libre-échange. Il n'y a plus de vignobles. L'entreprise artisanale n'existe plus. Il n'y a plus de PME dans la viticulture.

● (1630)

M. McDermid: C'est absolument faux.

M. Riis: Quand le premier ministre a tenté d'aller expliquer l'accord de libre-échange aux gens de la vallée de l'Okanagan, on lui a ri au nez. Voici ce qu'on lui a répondu: «Vous osez venir nous vanter cet accord? Jetez un coup d'oeil aux collines de Vernon et de Kelowna. Alors que les vignes dépérissent parce que les banques ne nous font plus de prêts à l'exploitation, vous osez nous parler des avantages de l'accord?» Le premier ministre a été la risée de toutes les vallées du centre de la Colombie-Britannique. Selon moi, il n'aura pas le courage de retourner là-bas. Avec le genre de réaction qu'il a obtenue, je sais que je n'y retournerais pas si j'étais le premier ministre et que je tentais de faire avaler cela aux Canadiens.

Dans cette motion extrêmement sérieuse, nous demandons que le Canada soit défini comme le territoire auquel les lois douanières canadiennes s'appliquent, y compris les régions s'étendant au-delà des eaux territoriales du Canada et qui, conformément au droit international et aux lois canadiennes, sont des régions à l'égard desquelles le Canada est habilité à exercer des droits en ce qui concerne les fonds marins et leur sous-sol ainsi que leurs ressources naturelles. Est-il insensé de réclamer qu'à l'article 1 de l'accord, l'on définisse ce qu'on entend par Canada? La motion dont nous sommes saisis est tout à fait recevable et devrait être débattue. Cet après-midi, j'attends que les ministériels expliquent aux Canadiens pourquoi ils ne veulent pas définir ce qu'on entend par Canada dans cet accord commercial.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet des motions nos 1, 61 et 65 qui portent sur la définition du Canada. Il pourrait être intéressant d'analyser les raisons pour lesquelles, au départ, le projet de loi ne renferme aucun article sur les définitions. Le secrétaire parlementaire du ministre a laissé entendre que la définition en question figure dans une autre loi. Cependant, il se peut qu'il n'y ait pas de définition dans ce projet de loi, car notre définition du Canada n'était pas acceptable aux États-Unis. Face aux objections des Américains, le Canada a accepté de ne pas inclure de définition et de laisser les Américains formuler la leur. Lorsque le groupe binational étudiera les questions dont il sera saisi, il aura recours à sa

propre définition. Il est quand même nécessaire de voir pourquoi la définition en question ne figure pas dans le projet de loi. Peut-être passons-nous à côté de la question?

Toutes les régions et toutes les industries seront touchées par ce projet de loi, et il ne s'agit pas simplement des régions que nous avons tendance à considérer comme constituant nos frontières, et des industries qui, selon nous, sont les plus communes. Cette définition et ce projet de loi toucheront toutes les régions et toutes les industries. Nous ne sommes pas opposés à la libéralisation des échanges. Je ne devrais peut-être pas utiliser le terme en question, car le président Reagan a laissé entendre qu'il s'agit d'un mot à bannir. C'est peut-être là une autre raison qui explique les problèmes que pose la libéralisation des échanges. Nous n'avons rien contre une législation commerciale plus souple. Par contre, nous nous opposons à l'accord, car le Canada se montre généreux et souple mais n'obtient rien en retour. Nous sommes contre l'accord commercial Reagan-Mulroney dont la Chambre est saisie et que nous sommes sur le point de mettre en oeuvre par le biais du projet de loi C-130.

Nous avons obtenu très peu dans cet accord, mais nous avons cédé beaucoup. Le gouvernement dépense de 30 à 50 millions de dollars, selon à qui on parle, afin d'amener les Canadiens à croire qu'il s'agit d'un excellent accord. Si c'était vraiment le cas, le gouvernement n'aurait pas à nous vendre sa salade; l'accord serait accepté de lui-même. Le gouvernement ne serait pas forcé de gaspiller de 30 à 50 millions de dollars provenant de l'argent durement gagné par le contribuable, afin de tenter d'acheter les gens avec leur propre argent. Le gouvernement a bien de la difficulté à faire accepter l'accord et nous pourrions vous donner bien des raisons à cela; en voici deux.

D'abord, le traité ouvre la porte toute grande à l'investissement étranger. Après la mise en vigueur de ce traité, l'investissement étranger ne sera assujéti à aucune limite. N'importe quelle entreprise américaine pourra acheter une entreprise canadienne sans restriction, sans structure monétaire, sans contrôle. La plupart des gens estiment que la propriété étrangère est déjà excessive. Cinquante pour cent des bénéfices réalisés au Canada prennent le chemin de l'étranger. Ces bénéfices servent à acheter d'autres entreprises canadiennes. Autrement dit, non content d'utiliser l'argent des contribuables pour leur faire accepter un accord qui leur est préjudiciable individuellement et collectivement, le gouvernement adopte une politique d'investissement étranger en vertu de laquelle la totalité des bénéfices réalisés chez nous pourront servir à acheter nos entreprises, c'est-à-dire à aggraver la mainmise déjà inacceptable des étrangers sur notre industrie.

La propriété étrangère en Suède est d'environ 7 p. 100. Lorsqu'elle est passée à 7,75 ou 8 p. 100, les Suédois ont envisagé sérieusement la possibilité d'adopter une loi pour la limiter. La Suède a des investissements partout dans le monde et elle en dépend dans une grande mesure. Mais, comme la plupart des pays du monde occidental, elle sait que lorsqu'un pays cède la propriété de ses industries à l'étranger, il perd le contrôle de son économie.